

Motion du Conseil Municipal de Therdonne

Plafonnement du nombre de vols de l'aéroport de Beauvais-Tillé et demande de garanties dans la nouvelle DSP

A compter de 2024, une nouvelle délégation de service public désignera le nouvel exploitant de l'aéroport de Beauvais-Tillé pour les prochaines années.

Considérant que l'axe de la piste principale de l'aéroport jouxte le territoire de la commune de Therdonne et est donc impactée par son développement.

Considérant que le nombre de mouvements d'avions est actuellement de 29 000 par an.

Considérant l'augmentation du trafic routier et ses préjudices pour la commune de Therdonne

Considérant les nuisances visuelles, sonores et la pollution de l'air entraînées par le trafic aérien.

Considérant que le développement de l'aéroport va à l'encontre de l'urgence climatique à laquelle nous faisons face.

Considérant que les retombés économiques importantes de l'aéroport ne bénéficient pas assez aux communes impactées.

Considérant le non-respect des couloirs aériens et le survol des communes non comprises dans le PEB (Plan Exposition aux Bruits).

Le Conseil Municipal de Therdonne, réuni le 29 septembre 2023, demande qu'il soit inscrit dans la nouvelle délégation de service public :

- un plafonnement du nombre de mouvements que l'exploitant ne pourra pas dépasser, pas plus de 32 000 mouvements/an et un nombre de passagers à plafonner,
- des mesures visant à protéger l'environnement et des moyens techniques permettant de calculer l'impact de l'aéroport en matière de pollutions et de nuisances (facilement contrôlables et consultables par un organisme extérieur),
- des restrictions concernant l'artificialisation des sols de sorte que l'aéroport ne puisse pas s'étendre davantage,
- un élargissement des horaires du couvre-feu (23 heures à 6 heures 30) et un strict respect de ce dernier,
- une interdiction des vols cargos et de fret,
- la réalisation d'aménagement permettant de fluidifier et sécuriser les axes à l'aéroport,
- la mise en place d'une redevance permettant une redistribution des revenus à destination des communes impactées,
- la mise en place de moyens de contrôles à disposition du SMABT vis-à-vis de l'exploitant aéroportuaire accompagné de leviers permettant des actions correctives,
- des propositions innovantes pour rendre l'aéroport plus respectueux des communes du Beauvaisis.

La présente motion sera transmise au SMABT, propriétaire de l'aéroport, à la Région, au Département, à l'Agglomération du Beauvaisis et à la Préfecture.

Le conseil Municipal souhaite enfin que le Maire de Therdonne, en qualité d'élu siégeant au SMABT participe aux négociations dans le cadre du renouvellement de la DSP.